

**Lettre adressée à l'honorable Bill Morneau, Ministre fédéral des Finances du Canada,
par des économistes canadiens favorables à l'adoption d'un mandat assorti de
plusieurs objectifs pour la Banque du Canada**

Nous souhaitons encourager le gouvernement canadien, en particulier l'honorable Bill Morneau, Ministre des Finances, à donner à la Banque du Canada la consigne d'appliquer des politiques qui cadrent davantage avec son vaste mandat officiel, tel qu'énoncé dans le préambule à la *Loi sur la Banque du Canada* :

« [...] réglementer le crédit et la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur de la monnaie nationale sur les marchés internationaux, pour atténuer, autant que possible par l'action monétaire, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, et de façon générale pour favoriser la prospérité économique et financière du Canada. »
(<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/B-2/page-1.html>)

L'objectif officiel qui consiste à atteindre une cible d'inflation de 2 % résulte du cadre régissant la politique monétaire adopté en 1991, lorsque la Banque du Canada et le ministre fédéral des Finances du gouvernement progressiste-conservateur de l'époque, dirigé par l'ancien Premier Ministre Brian Mulroney, se sont entendus sur un régime de ciblage de l'inflation pour la conduite de la politique monétaire. Par une décision du Cabinet, le gouvernement canadien renouvelle tous les cinq ans cette entente de ciblage du taux d'inflation avec la Banque du Canada; l'entente a ainsi été renouvelée en 2016 pour la période de 2016 à 2021. Puisque le régime de ciblage de l'inflation existe depuis plus d'un quart de siècle, nous croyons qu'il est temps d'évaluer le cadre actuel et d'entamer une discussion sur la possibilité d'adopter un mandat élargi, plus vaste et qui s'harmonise davantage avec l'esprit et l'intention de la *Loi sur la Banque du Canada* initiale.

Selon le cadre actuel étroit de la politique monétaire, la Banque surveille le taux d'inflation mensuel et intervient seulement lorsque l'inflation dévie de la cible annuelle de 2 %. Il est vrai que pour décider du taux cible du financement à un jour, la Banque suit aussi l'évolution du taux de chômage (ou de l'écart de production, qu'elle-même mesure), mais uniquement à des fins de prévention, pour maîtriser l'inflation future d'après une version hybride de la courbe de Phillips. Cependant, à la lumière des données recueillies au cours des 10 dernières années ou plus, tout porte à croire que désormais la courbe de Phillips reliant le chômage à l'Inflation est une relation d'arbitrage quasiment horizontale. Nous avons ainsi observé des changements relativement faibles dans le taux d'inflation, en dépit de très grandes fluctuations du taux de chômage depuis la crise financière mondiale de 2008. Outre les facteurs liés à la demande, on peut penser qu'il existe d'autres déterminants importants du taux d'inflation sur lesquels la Banque centrale a peu de contrôle. Par ailleurs, des recherches empiriques démontrent de plus en plus que les mesures prises par les banques centrales pour limiter l'inflation peuvent nuire à l'économie à court terme comme à long terme : en moyenne, la production et l'emploi ne reviennent jamais aux niveaux tendanciels qui avaient été prévus. Compte tenu des résultats de ces recherches, il y a lieu de s'interroger sur la validité des mesures de l'écart de production utilisées par les banques centrales pour justifier leurs mesures de prévention de l'inflation.

Vu la baisse abrupte du taux cible du financement à un jour de la Banque malgré les faibles changements dans le taux d'inflation ces 10 dernières années, il semblerait que l'actuel gouverneur Stephen Poloz et son prédécesseur Mark Carney ont fait preuve d'un grand pragmatisme depuis la crise financière de 2008.

Dans les faits, on peut penser que la Banque applique une politique qui tient vraiment compte des niveaux d'emploi et de production, non pas pour agir sur l'inflation future, mais surtout parce que le chômage élevé nuit au bien-être des Canadiens et à la vitalité du marché du travail, qui ne peut alors produire des emplois décents. La Banque se préoccupe également du taux élevé d'endettement des ménages canadiens, une autre raison peut-être pour laquelle le gouverneur Poloz hésite à relever les taux d'intérêt plus rapidement ces dernières années en dépit d'une baisse presque continue du taux de chômage. Pareilles décisions de la Banque ne sont pas directement liées aux fluctuations du taux d'inflation. Elles vont au-delà de l'engagement officiel de la Banque à l'égard de la simple cible d'inflation de 2 %. En fait, le comportement de la Banque semble s'inscrire davantage dans un mandat élargi, reposant sur plusieurs objectifs qu'il conviendrait d'énoncer officiellement dans toute future politique monétaire qui oriente les décisions du gouvernement canadien.

Aussi, une croissance soutenue, partagée et durable ainsi que le plein-emploi productif font parties des objectifs de l'Organisation des Nations Unies adoptés en 2015 dans son Programme 2030 pour promouvoir le développement durable, et le plein emploi demeure un objectif pour la Réserve fédérale américaine en vertu de la loi Humphry-Hawkins sur le plein emploi. Nous pensons que de tels objectifs devraient faire partie d'une vision plus large de la stratégie de la Banque du Canada pour améliorer le bien-être des Canadiens.

C'est pourquoi nous proposons que la *Loi de la Banque du Canada* soit amendée de manière à introduire le texte du préambule dans la loi elle-même et qu'il devienne ainsi l'article 1 de la *Loi*. Nous proposons également d'ajouter la notion de plein emploi productif tel que défini dans l'objectif 8 de l'Agenda 2030 de l'ONU. Cet article pourrait se lire ainsi : **Article 1 : Le mandat de la Banque du Canada est de régler le crédit et la monnaie dans l'intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur de la monnaie nationale sur les marchés internationaux, pour atténuer, autant que possible par l'action monétaire, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, et de façon générale pour favoriser la prospérité économique et financière du Canada ainsi que le plein emploi productif.**

Nous proposons également d'ajouter un nouvel article à la *Loi* concernant le cadre de conduite de la politique monétaire. Il pourrait se lire ainsi : **Article 2 : Au nom du principe de transparence et afin d'assurer la conformité du cadre de conduite de la politique monétaire au mandat de la Banque du Canada énoncé à l'article 1 de la Loi, douze mois avant le renouvellement du cadre (quinquennal) de conduite de la politique monétaire, le gouvernement et la Banque du Canada déposent au Parlement du Canada (Chambre des Communes et Sénat), pour étude, un rapport d'évaluation du cadre de conduite de la politique monétaire pour les années précédentes incluant les effets de cette politique sur la croissance économique, l'inflation, l'emploi et la répartition des revenus au niveau national et régional. Ce rapport comprend également une présentation du cadre quinquennal de conduite proposé.**

Nous croyons que ce mandat élargi serait davantage compatible avec l'esprit original de la *Loi*. Elle rendrait aussi la politique monétaire plus transparente et compréhensible pour l'ensemble des Canadiens, qui savent très bien qu'une telle politique peut avoir un impact non seulement sur le taux d'inflation, mais aussi sur la croissance économique, le niveau d'emploi et le taux de chômage, ainsi que sur la répartition des revenus et de la richesse des Canadiens.

Signé par :

Mario Seccareccia (Professeur émérite de science économique, Université d'Ottawa)

Marc Lavoie (Chaire d'excellence senior, Université Sorbonne Paris Cité, et professeur émérite de science économique, Université d'Ottawa)

Hassan Bougrine (Professeur titulaire de science économique, Université Laurentienne)

Louis-Philippe Rochon (Professeur titulaire de science économique, Université Laurentienne)

John Smithin (Professeur émérite de science économique et chercheur principal, Université York)

Mathieu Perron-Dufour (Professeur agrégé de science économique, Université du Québec en Outaouais)

Lars Osberg (Professeur d'économie et chair McCulloch, Université Dalhousie)

Pierre Fortin (Professeur émérite, Département des sciences économique, Université du Québec à Montréal)

Kari Polanyi Levitt, CM (Professeure émérite, Université McGill)

Mel Watkins (Professeur émérite d'économie politique, Université de Toronto, et chercheur, Institut d'économie politique, Université Carleton)

Jim Stanford (Professeur d'économie Harold Innis, Université McMaster, et Directeur, Centre for Future Work, Australie)

Brian MacLean (Professeur titulaire de science économique, Université Laurentienne)

Ian Hudson (Professeur titulaire de science économique, Université du Manitoba)

Robert Dimand (Professeur titulaire de science économique, Université Brock)

Sheila Dow (Professeure émérite d'économie, Université Stirling, RU, et Professeure adjointe, Université de Victoria)

Jordan Brennan (Économiste, Département de la recherche à Unifor, Toronto, and chercheur invité, Harvard Law School)

Lynne Fernandez (Chair Errol Black, Centre canadien de politiques alternatives, Manitoba)

Simon Black (Professeur adjoint, département en études du travail, Université Brock)

Marjorie Griffin Cohen (Professeure émérite, Université Simon, et présidente, BC Fair Wages Commission)

Michel Chossudovsky (Professeur émérite de science économique, Université d'Ottawa)

Ellen Russell (Professeure agrégée, Digital Media and Journalism and Social and Environmental Justice, Université Wilfrid Laurier)

Anupam Das (Professeur agrégé, Faculté des Arts, en science économique, justice et études politiques, Université Mount Royal, Calgary)

Andrew Jackson (Professeur associé et chercheur, Institut d'économie politique, Université Carleton)

Lynne Pajot (Chercheuse, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Ottawa)

Larry Kazdan (Enseignant de comptabilité à la retraite, Institut de technologie Colombie-Britannique)

Anna Klimina (Professeure agrégée d'économique, Collège St. Thomas More, Université de la Saskatchewan)

Kim Jarvi (Économiste principal, Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario, Toronto)

Robert Chernomas (Professeur titulaire de science économique, Université du Manitoba)

David Macdonald (Économiste principal, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa)

Isabella Bakker (Professeur de recherche distingué, Université York)

Pierre-Antoine Harvey (Économiste, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Montréal)

Brenda Spotton Visano (Professeure titulaire, Département d'économie et École de politique publique et d'administration, Université York)

Paul Makdissi (Professeur titulaire de science économique, Université d'Ottawa)

Myra Yazbeck (Professeure adjointe de science économique, Université d'Ottawa)

Joan McFarland (Professeur titulaire d'économique, Université St. Thomas)

Toby Sanger (Économiste principal, Syndicat canadien de la fonction publique, Ottawa)

Harold Chorney (Professeur titulaire, Économie politique, Université Concordia)

Michael Bradfield (Professeur titulaire d'économique à la retraite, Université Dalhousie)

Shehrnaz Choksi (Enseignante à la retraite, Département d'économique, Collège Vanier, Montréal)

Eric Kam (Professeur agrégé d'économique, et Directeur, Learning and Teaching, Université Ryerson)

Roy Culpeper (Chercheur, École de développement international et mondialisation, Université d'Ottawa et chercheur et professeur associé, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton)

Marguerite Mendell, CM (Professeure titulaire, École des affaires publiques et communautaires, Université Concordia, and Directrice, Institut Karl Polanyi d'économie politique)

Paul Bowles (Professeur titulaire d'économique, Université de la Colombie-Britannique du Nord)

Myron Frankman (Professeur titulaire d'économique à la retraite, Université McGill, et chercheur principal, Centre for International Sustainable Development Law)

Fiona MacPhail (Professeure titulaire et directrice, Département d'économique, Université de la Colombie-Britannique du Nord)

Ricardo Grinspun (Professeur agrégé d'économique, Université York)

Paul Tulloch (Directeur de la recherche, LivingWork Analytics)

Mark Peacock (Professeur titulaire d'économique, Département des sciences sociales, Université York)

Anthony Myatt (Professeur titulaire d'économique, Université du Nouveau Brunswick, Fredericton)

Mustapha Ibn Boamah (Professeur agrégé d'économie, Université du Nouveau Brunswick, Saint John)

Rob Moir (Professeur agrégé d'économie, Université du Nouveau Brunswick, Saint John)

Najib Khan (Professeur adjoint de finance, École de Gestion John Molson, Université Concordia)

Raphaël Langevin (économiste et chercheur associé à l'IRIS, Montréal)

Manfred Bienefeld (Professeur émérite, École de politique publique et d'administration, Université Carleton)

Roderick Hill (Professeur titulaire d'économie, Université du Nouveau Brunswick, Saint John)

Talan Iscan (Professeur titulaire et Directeur, Département d'économie, Université Dalhousie)

Pierre Paquette (Professeur titulaire d'économie et de gestion, Collège militaire royal, Kingston)

Andrew Sharpe (Directeur exécutif, Centre d'étude des niveaux de vie, Ottawa)

Gordon Betcherman (Professeur titulaire, École de développement international et mondialisation, Université d'Ottawa)

Martha MacDonald (Professeure titulaire d'économie, Université Saint Mary's)

Mohamed Douch (Professeur Agrégé et Directeur, Département de Gestion et d'Économie, Collège militaire royal, Kingston)